

Bulletin N°12 du 9 août 2023

Résumé de la semaine

Les quelques pluies de la semaine passée ont permis de stabiliser le classement pour la plupart des bassins.

En Sarthe, l'arrêté n°13 du 8 août 2023 place à partir de ce mercredi soir :

- ↪ **Affluents Sarthe Médiante** en **ALERTE RENFORCEE** : **réduction du volume hebdomadaire autorisé.**
- ↪ **Gée et Vaige/Taude/Erve** en **ALERTE** : **réduction du volume hebdomadaire autorisé.**
- ↪ **Sarthe Aval, Vègre et Deux Fonds/Voutonne** en **VIGILANCE** : **l'auto-limitation est de rigueur.**

Vous devez faire votre relevé de compteur y compris pour ceux qui étaient en Alerte /Alerte renforcée ou crise la semaine passée via irrig'eau. Attention pour les personnes demandant une dérogation ou mutualisation, le relevé est à faire avant ce jeudi 10h.

En Mayenne, l'arrêté du 7 août 2023 place :

- ↪ **La zone d'alerte Sarthe Aval (Vaige Taude Erve) en ALERTE : interdiction d'irriguer de 10h à 20h et du dimanche 20h au lundi 10h**

L'arrêté Etiage n°2023-07 du Maine-et-Loire est en vigueur, d'après la situation hydrologique, aucune modification n'est attendue :

- ↪ Prélèvement **Eaux superficielles** : **Vigilance** sur la zone d'alerte **Sarthe** : **auto-limitation.**
- ↪ Prélèvement **Eaux souterraines** : **Alerte renforcée** sur la zone d'alerte **Loir-Sarthe-Aval** : **interdiction d'irriguer par aspersion des grandes cultures, prairies et vergers ; interdiction d'irriguer entre 14h et 20h pour maraichage, semences potagères et plants potagers ainsi que l'arboriculture (en techniques économes), arrosage de petits fruits, plantes médicinales et aromatiques + jeunes plants arboricoles et viticoles ; Interdiction d'irriguer entre 8h et 20h en horticulture et pépinières hors techniques économes.**

Météo

Météo de la semaine passée

Période 2/08 au 8/08	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
Loué	26.6	23.6	76.3
Villaines sous Malicorne	10.4	23.4	77.8
Meslay du Maine	25.0	23.5	76.2
Tierce	15.6	23.6	79.4

Source : Weather Measures.

Les précipitations de la semaine passée ont été plus ou moins importantes suivant les secteurs. Ce sont surtout les 2 et 3 août qui ont été arrosés. Les températures plus faibles ont limité l'évapotranspiration qui était en moyenne de 3.4 mm/j.

Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 10/08	Vendredi 11/08	Samedi 12/08	Dimanche 13/08	Lundi 14/08
Temps					
T° min /max (°C)	17/31	18/24	16/26	13/24	13/26
Pluie (mm)	1	2	0.5	0.5	0
ETP (mm)	5.4	2.3	4.7	3.5	4.5
Vent (km/h)	E 10-25	O-SO 10-30	O-SO 10-30	O-SO 5-20	O 5-30

Sources : France Agricole/Weather Measures : Sablé Sur Sarthe.

La météo prévoit une semaine plutôt couverte avec très peu de pluies. Les températures seront en hausse par rapport aux semaines passées. Dans ces conditions, la demande climatique sera comprise entre 2.3 et 5.4 mm/j, soit 4 mm/j en moyenne sur la semaine.

Le territoire



Situation des ressources en eau

Evolution des débits des cours d'eau du 31 juillet au 6 août 2023

Sarthe et affluents rattachés (49 et 72)	Affluents Sarthe médiane (Orne Champenoise, Rhonne, Roule Crotte, Vezeanne, Fessard) (72)	Gée (72)	Deux Fonds, Voutonne (72)	Vègre (72)	Vaige, Taude, Erve (53 et 72)
Stable, sous le seuil de VIGILANCE pour le 49 et le 72.	Stable, sous le seuil d' ALERTE RENFORCEE.	Stable, sous le seuil d' ALERTE.	Stable, sous le seuil de VIGILANCE.	Stable, sous le seuil de VIGILANCE.	Stable pour la Sarthe, sous le seuil d' ALERTE , et en hausse pour la Mayenne, sous le seuil d' ALERTE

Niveau piézométrique au 4 août pour la référence Sarthe Aval (49) n° 04242X0053 F - Cénomaniens/sables : 32.32 m NGF, stable **sous le seuil d'alerte renforcée.**

Restrictions d'irrigation / Mesures de gestion

SARTHE

L'arrêté n°13 du 8 août 2023 place :

↪ **Affluents Sarthe Médiane (Orne Champenoise + Rhonne + Vezanne + Fessard + Roule Crottes) en alerte renforcée : réduction du VHA de 60%, - 40 % pour maïs semence sous contrat, culture légumière sous contrat, arboriculture et maraîchage, autolimitation pour plantes sous serre et techniques économes. Relevé de compteur à faire tous les jeudis même en l'absence d'irrigation sur le site Irrig'eau.** Le volume hebdomadaire transmis par la DDT par mail et courrier fait foi.

↪ **Gée et Vaige/Taude/Erve en alerte : réduction du VHA de 40%, - 20 % pour maïs semence sous contrat, culture légumière sous contrat, arboriculture et maraîchage, autolimitation pour plantes sous serre et techniques économes.**

↪ **Sarthe Aval, Vègre et Deux Fonds/Voutonne en VIGILANCE : auto-limitation des prélèvements.**

Pour la Vègre : respectez les volumes attribués et renvoyez vos relevés de compteur.

Relevé de compteur à faire tous les jeudis même en l'absence d'irrigation sur le site Irrig'eau. Le volume hebdomadaire transmis par la DDT par mail et courrier fait foi.

MAYENNE

Arrêté du 7 août 2023 pour les usages de l'eau en période d'étiage d'actualité

↪ **Mesure d'alerte sur la zone d'alerte Sarthe Aval : interdiction d'irriguer de 10h à 20h et du dimanche 20h au lundi 10h ; auto-limitation pour les techniques économes et les plantes sous serres.**

MAINE-ET-LOIRE

L'arrêté Etiage n°2023-07 du Maine-et-Loire est en vigueur.

↪ Prélèvement **Eaux Superficielles : Vigilance** sur la zone d'alerte **Sarthe : auto-limitation.**

↪ Prélèvement **Eaux Souterraines : Alerte renforcée** sur la zone d'alerte **Loir-Sarthe-Aval : interdiction d'irriguer par aspersion.**

↪ **Interdiction d'irriguer entre 8h et 20h pour horticultures et pépinières (14h - 20h pour techniques économes, maraichage, semences et plants).**

↪ **Rappel : Un nouvel arrêté cadre sécheresse est paru : attention les restrictions sont modifiées selon les types d'usage. Détails dans la rubrique page suivante.**

Nouvel Arrêté Cadre Sécheresse pour le Maine-et-Loire

Ce nouvel arrêté cadre est consultable en ligne : <https://www.maine-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-eau.-chasse.-peche.-foret/Eau-et-milieus-aquatiques/Restrictions-en-eau/L-organisation-generale-de-la-gestion-des-etages>.

Les mesures de gestion présentées ne concernent que les zones définies dans l'arrêté-cadre du Maine-et-Loire.

USAGES	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Irrigation par aspersion des grandes cultures, prairies, vergers (hors lutte antigel) ou autres usages agricoles non spécifiés ci-dessous.	Information des agriculteurs	Interdiction d'irriguer de 9h à 19h	Interdiction	Interdiction
Maraîchage, semences potagères et plants maraîchers. Arboriculture en techniques économes (goutte-à-goutte, micro-aspersion en pied). Arrosage des petits fruits (cassis, groseille), des plantes médicinales et aromatiques, des jeunes plants arboricoles et viticoles.		Auto-limitation	Interdiction d'irriguer entre 14h et 20h	Interdiction d'irriguer entre 8h et 20h Interdiction complète sur décision du préfet en cas de difficulté d'approvisionnement en eau potable ou d'impacts directs sur les milieux aquatiques.
Horticulture et pépinières en techniques économes (goutte-à-goutte, récupération des eaux, arrosage par marée haute – marée basse).		Auto-limitation	Interdiction d'irriguer entre 14h et 20h	Interdiction
Horticulture et pépinières hors techniques économes.		Interdiction d'irriguer entre 14h et 20h	Interdiction d'irriguer entre 8h et 20h	Interdiction

Les mesures de limitation ne s'appliquent pas si la ressource est déconnectée du milieu naturel en période de basses eaux. Ne sont donc pas concernées :

- des eaux stockées dans les retenues étanches, régulières et déconnectées du milieu naturel (rivières, canaux, nappes) et remplies entre le 1^{er} novembre et le 31 mars.
- des eaux pluviales collectées à partir de surfaces imperméabilisées et stockées dans des aménagements réguliers (ex : eaux de toitures stockées dans des cuves).
- des eaux usées traitées satisfaisant aux obligations réglementaires.

Cas des bassins tampons (ou bassins de reprise) : les bassins tampons sont définis comme des ouvrages temporairement en eau, de surface réduite (< 1000 m²), utilisés uniquement pour faciliter la reprise des eaux par pompage, forage ou dérivation sans vocation de stockage. La ressource considérée ne constitue pas des eaux stockées et le bassin nécessite donc d'être régulièrement réalimenté. Dans ce cas de figure, l'ensemble du système (prélèvement et irrigation) est soumis aux restrictions en fonction de la ressource utilisée et de l'usage qui en est fait. En conséquence, l'alimentation du bassin tampon et l'arrosage doivent avoir lieu sur les mêmes plages horaires.

Etat des cultures et des sols : maïs grain et ensilage.

Stade de la culture : les stades du maïs vont de floraison femelle à grains laitueux pâteux, voire pâteux laitueux pour les parcelles les plus avancées. 3 semaines après le stade floraison femelle, les besoins encore élevés sont en phase décroissante. Ainsi, le besoin en eau à ces stades est situé entre 115% et 80% de l'ETP.

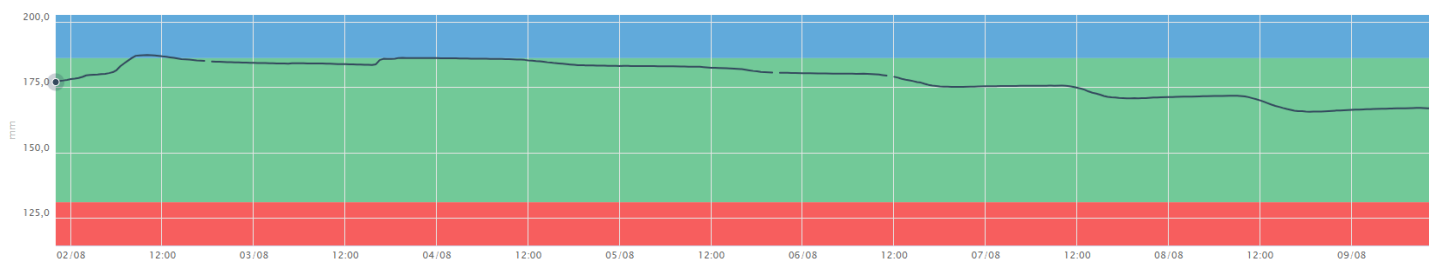
Etat de la réserve hydrique : sur les sondes actuellement suivies, les réserves en eau du sol sont entre 33% de la RFU et la capacité au champ.

Exemple d'une sonde : UG Sarthe T1

Caractéristiques de la parcelle irriguée

Type de sol : sableux	Culture : Maïs
RFU (mm) sur 60 cm : 60 mm	Semé fin avril

Evolution de l'humidité cumulée des 10 derniers jours



Les pluies des 2 et 3/08, cumulant 12 mm au total, ont permis de stabiliser la réserve hydrique du sol. La consommation moyenne est d'environ 4 mm/j. Le niveau d'humidité de cette parcelle est estimé à 65 % ce jour. On observe sur le graphique que la consommation du maïs a bien repris depuis le 6/08. Ainsi, un prochain apport est à prévoir dans 9-10 jours si pas de précipitations significatives.

Pour les parcelles au stade floraison femelle, voici les recommandations :

- **Pour les sols avec une réserve utile faible à moyenne** : un apport de 25 à 30 mm est conseillé tous les 5-6 jours selon vos capacités de débit et le volume disponible. Ces apports seront à modérer ou à décaler en cas de précipitations significatives.

- **En sols à RFU moyenne à forte**, un apport de 30 à 35 mm est conseillé tous les 6 à 8 jours selon vos capacités de débit et le volume disponible. Ces apports seront à modérer ou à décaler en cas de précipitations significatives.

Peu de pluies bénéfiques annoncées dans les 5 prochains jours. Les consommations moyennes par jour ont tendance à augmenter et sont à 4 mm/j en moyenne. Il faut partir sur cette consommation journalière pour déterminer la reprise de l'irrigation.

Jusqu'à quand irriguer en maïs ensilage ?

En fonction du stade du maïs et de la date prévisionnelle de récolte : un dernier apport peut se justifier jusqu'à 10 à 15 jours avant la récolte en fonction de l'état des sols, ce qui correspond à peu près à 27% de MS plante entière. Il n'est pas conseillé d'irriguer dans les 10 jours avant la récolte afin d'épuiser au mieux la réserve hydrique et avoir un chantier qui se fasse sans tasser le terrain.

Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible...) et l'observation de vos parcelles.

Etat des cultures et des sols : maïs semence.

Stade de la culture : la majorité des parcelles en maïs semence sont entre grains blancs et grains laitoux.

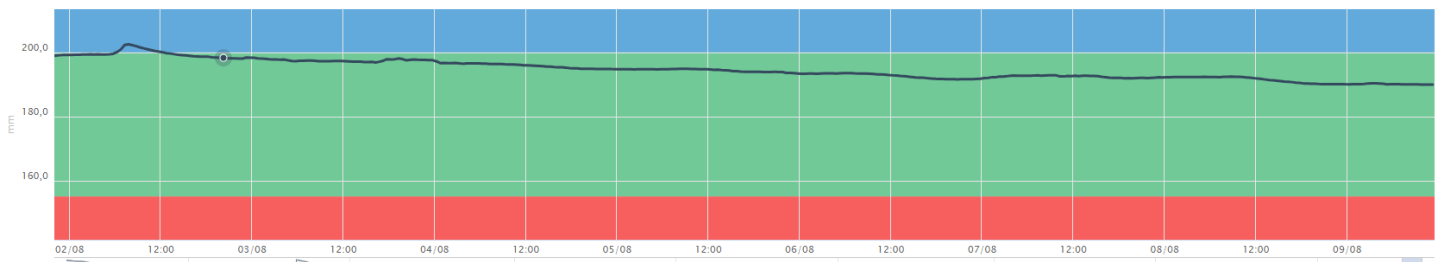
Etat de la réserve hydrique : sur les sondes actuellement suivies, les réserves en eau du sol sont entre 78% de la RFU et la capacité au champ selon le démarrage de l'irrigation et les pluies reçues.

Exemple d'une sonde : UG Voutonne.

Caractéristiques de la parcelle irriguée

Type de sol : sable graveleux	Culture : Maïs Semence
RFU (mm) sur 60 cm : 60 mm	Semé le 30/04 et 5/05

Evolution de l'humidité cumulée des 10 derniers jours



Peu de pluie a été reçu sur cette parcelle. Il ne faut pas baisser le rythme des tours d'eau, le stade SLAG est loin d'être atteint. Les consommations ont repris mais elles sont faibles, environ 1.3 mm/jour. Sur cette parcelle, on est à 78% de la RFU et le retour de l'irrigation ne devrait pas intervenir avant 1 semaine.

Stratégie et conseil d'irrigation

Passée la floraison, il y a toujours des besoins importants, il ne faut donc pas baisser la garde. Prévoir un apport d'eau de 30 mm (pluies ou irrigation), tous les 6 à 7 jours. Les mm reçus ces derniers jours ont permis de retarder les tours d'eau. Cependant, il faut être vigilant et **anticiper son tour d'eau** en fonction de la durée du tour d'eau. Dans la majorité des parcelles et au vu des prévisions météo, il faudra reprendre l'irrigation cette fin de semaine.

Le broyage des mâles va commencer dans certaines parcelles ce qui va diminuer les consommations d'eau des plantes et mettre cette eau à disposition pour les floraisons femelles.

Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible, ...) et l'observation de vos parcelles.

Etat des cultures et des sols : Tournesol

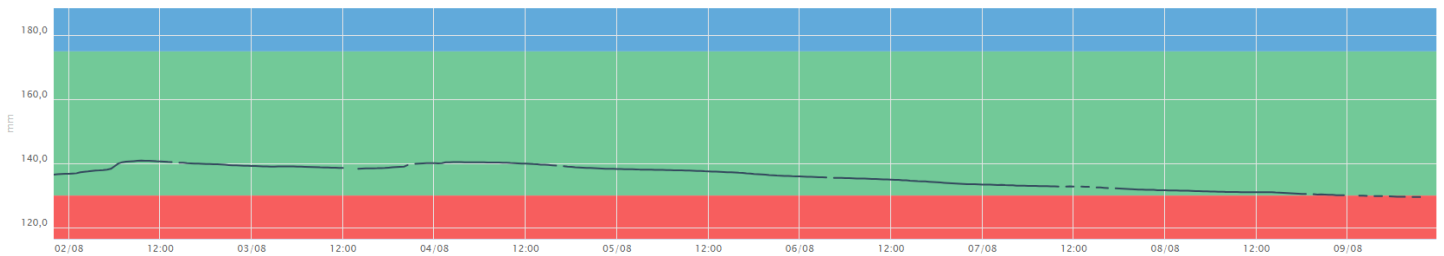
Stade de la culture et état de la réserve hydrique : Les tournesols sont au stade début maturation. A ce stade, l'irrigation est terminée. Ainsi, cette parcelle ne sera plus mentionnée dans ce bulletin.

Exemple d'une sonde : UG Voutonne

Caractéristiques de la parcelle irriguée

Type de sol : Argilo calcaire superficiel	Culture : Tournesol - P63HH62
RFU (mm) sur 60 cm : 50 mm	

Evolution de l'humidité cumulée (60 cm) des 10 derniers jours



La parcelle a reçu une dizaine de mm le 2/08 ce qui a permis de stabiliser le niveau de la RFU. Cependant, on remarque que, depuis ce jour, elle retombe dans le bas de la RFU. La consommation moyenne est d'environ 2 mm/j.

Etat des cultures et des sols : pommes à cidre.

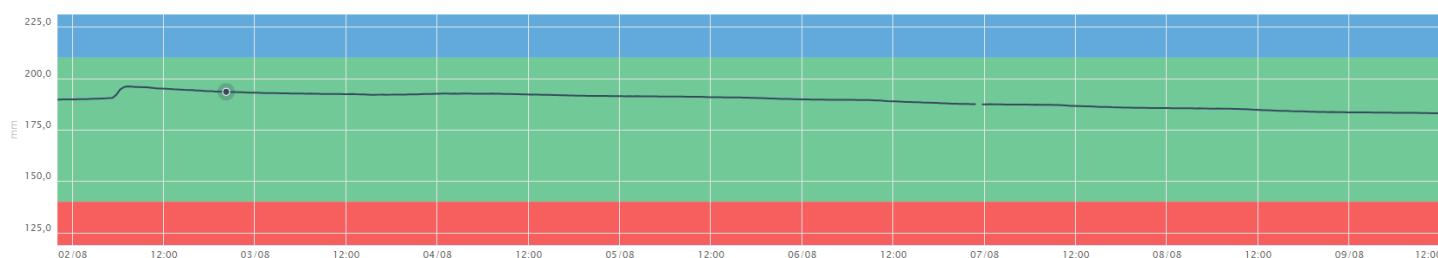
Stade de la culture et état de la réserve hydrique : Le grossissement des fruits se poursuit avec des diamètres de 38 à 68 mm suivant les variétés. Les besoins en eau à ce stade sont compris entre 80 et 90 % de l'ETP.

Exemple d'une sonde : UG 3 Taude.

Caractéristiques de la parcelle irriguée

Type de sol : limoneux	Culture : Pomme à cidre (Judaine)
RFU (mm) sur 60 cm : 70 mm	GAG

Evolution de l'humidité cumulée (60 cm) des 10 derniers jours



Peu de pluies sur cette parcelle. On observe que les consommations sont faibles, environ 1.7 mm/j. Il faut être vigilant car les conditions climatiques vont changer et la demande risque d'être en hausse.

Stratégie et conseil d'irrigation

Avec les faibles précipitations annoncées dans les prochains jours et une ETP moyenne de 4 mm/j prévue, il faut rester vigilant à la reprise de l'irrigation :

- en goutte-à-goutte, maintenir l'irrigation à minimum 2-3 mm/j en fractionnant.
- en aspersion, un passage (20-30 mm) tous les 7 j.

Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible, ...) et l'observation de vos parcelles.

Etat des cultures et des sols : pommes de table.

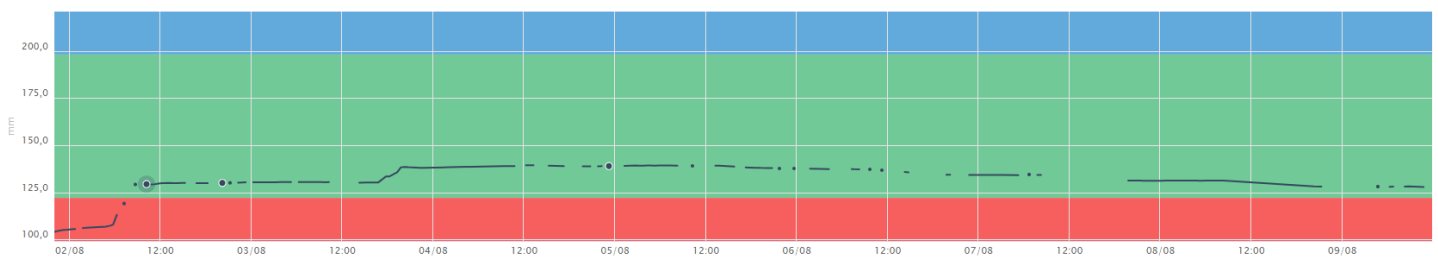
Stade de la culture et état de la réserve hydrique : les pommiers continuent le grossissement de leurs fruits, les diamètres oscillent entre 53 et 73 mm.

Exemple d'une sonde : UG 2 Sarthe T3.

Caractéristiques de la parcelle irriguée

Type de sol : argilo graveleux	Culture : Pomme à couteau (Honey Crunch)
RFU (mm) sur 60 cm : 75 mm	GAG

Evolution de l'humidité cumulée (60 cm) des 10 derniers jours



Les pluies des 2 et 3/08, qui ont cumulé environ 30 mm, ont permis de remonter le niveau de la RFU. La consommation moyenne est d'environ 2 mm/j.

La seconde parcelle en suivi sur les pommes de table, a une situation complètement différente. Sa RFU est largement au-dessus de la capacité au champ (139%). La consommation moyenne pour cette parcelle est d'environ 1.7 mm/j. La reprise de l'irrigation n'est pas d'actualité.

Stratégie et conseil d'irrigation

En l'absence de pluies significatives dans les prochains jours, la demande climatique sera en hausse, le retour de l'irrigation sera à adapter selon les parcelles :

- En goutte-à-goutte : maintenir des petits apports de 2-4 mm /j en fractionnant.
- En aspersion : prévoir un apport de 25 mm tous les 7 jours (pluies + irrigation).

Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible, ...) et l'observation de vos parcelles.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site d'Angers

14 avenue Jean Joxé CS 80646

49006 ANGERS

Tél. 02. 41.96.75.00

Rédaction : M. BELTE

Comité de relecture : L. Temen.

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Retrouvez l'inf'Eau chaque mercredi sur <https://bit.ly/InfEau>